

# FINANCEMENT D'ACTIF



## CONTEXTE

Cette formation a vocation à présenter les principales étapes et contraintes des structuration et restructuration d'un financement d'actif avec une attention particulière portée à la protection des intérêts des prêteurs bancaires.

## OBJECTIFS

- Disposer d'une bonne connaissance du financement d'actif
- Sensibiliser aux points de vigilance
- Présenter les principales problématiques de structuration

## PUBLIC

- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Département des risques des établissements de crédit
- Département déontologie (*Compliance*) des établissements de crédit
- Équipes *middle office* des établissements de crédit

## PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

## MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

## PROGRAMME

### PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

- Opération mise en place à la demande du client
- Répondre aux attentes du client
- Assurer la protection des intérêts de la banque
- Respect du devoir général de vigilance

### I. LA STRUCTURATION DES FINANCEMENTS

1. Le recours à une entité *ad hoc* (*special purpose vehicle* - SPV)
  - Présentation de la structure porteuse de l'actif (SPV): GIE, SNC, SLP...
  - Le traitement des facteurs de responsabilité
2. Les modalités du financement
  - Le financement de la construction ou de l'acquisition de l'actif
  - Le financement lié à l'exploitation de l'actif
3. Les protections liées aux financements
  - Les protections inhérentes au contrat de crédit-bail
  - Les Protections inhérentes aux documents de sûretés

### II. LA RESTRUCTURATION DES FINANCEMENTS

1. Faillite du crédit-preneur: contexte de règlement amiable ou de procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire...).
2. Contrat de crédit-bail: le traitement des loyers antérieurs et postérieurs au jugement d'ouverture ainsi que de l'option d'achat.
3. Poursuite du contrat par l'administrateur judiciaire; interruption du contrat (repossession et re-commercialisation de l'actif).

**VENDREDI 26 MARS 2021**

Formation d'une journée  
DURÉE : 7h 9h00-17h00

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Classe virtuelle
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

LIEU : WEBEX

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur [rb-formation.fr](http://rb-formation.fr)

### CONTACT

Caroline Breton :  
[formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)  
Tél. : 01 48 00 54 04

## FORMATEUR

**Franck Julien** est *Senior Legal Counsel, Executive Director, Banking, Financing & Securitisation* au sein de *Crédit Agricole Corporate and Investment Bank*. Membre du Conseil



d'Administration de l'Association Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier, il est également enseignant à la Faculté de droit de Paris II Panthéon-Assas (Master 2 Droit bancaire et financier du Professeur Thierry Bonneau). Il a également rédigé plusieurs articles dans la revue *Banque & Droit*.